

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 514.373, un actif net de D : 494.975 et un bénéfice de D : 24.913 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 21,20% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	396 556	389 059
Actions et droits rattachés		181 423	178 181
Obligations et valeurs assimilées		208 191	190 178
Titres OPCVM		6 942	20 700
Placements monétaires et disponibilités		109 057	91 487
Placements monétaires	5	109 057	91 487
Créances d'exploitation	6	8 760	28 937
TOTAL ACTIF		514 373	509 483
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 641	3 278
Autres créditeurs divers	8	16 757	21 002
TOTAL PASSIF		19 398	24 280
ACTIF NET			
Capital	9	490 553	480 534
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 422	4 669
ACTIF NET		494 975	485 203
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		514 373	509 483

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	10	13 851	13 951
Dividendes		5 046	4 375
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 805	9 576
Revenus des placements monétaires	11	1 693	1 669
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 544	15 620
Charges de gestion des placements	12	(10 574)	(10 298)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 970	5 322
Autres charges	13	(501)	(484)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 469	4 838
Régularisation du résultat d'exploitation		(47)	(169)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 422	4 669
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		47	169
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 211	15 977
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		17 384	23 100
Frais de négociation de titres		(1 151)	(2 054)
RESULTAT DE L'EXERCICE		24 913	41 861

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	24 913	41 861
Résultat d'exploitation	4 469	4 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 211	15 977
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 384	23 100
Frais de négociation de titres	(1 151)	(2 054)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 141)	(20 820)
Souscriptions		
- Capital	31 715	65 710
- Régularisation des sommes non distribuables	1 112	5 058
- Régularisation des sommes distribuables	-	637
Rachats		
- Capital	(46 143)	(84 974)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 778)	(6 445)
- Régularisation des sommes distribuables	(47)	(806)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 772	21 041
ACTIF NET		
En début de l'exercice	485 203	464 162
En fin de l'exercice	494 975	485 203
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 697	3 860
En fin de l'exercice	3 586	3 697
VALEUR LIQUIDATIVE	138,030	131,242
TAUX DE RENDEMENT	5,17%	9,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 396.556 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		151 533	181 423	36,65%
ADWYA	1 125	6 332	7 065	1,43%
ATTIJARI BANK	400	9 604	10 807	2,18%
B.N.A	1 900	19 318	17 102	3,46%
BIAT	190	15 181	16 836	3,40%
EURO-CYCLES	1 150	14 405	47 038	9,50%
OFFICE PLAST	8 125	24 016	24 968	5,04%
SAH	1 300	14 701	17 625	3,56%
SFBT	1 560	34 913	29 610	5,98%
STAR	70	10 463	8 400	1,70%
UADH	400	2 600	1 972	0,40%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		203 929	208 191	42,06%
Obligations de sociétés		125 929	129 074	26,08%
AMEN BANK 2010	500	29 990	30 402	6,14%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	28 570	29 648	5,99%
CHO COMPANY 2009	600	22 500	22 503	4,55%
MEUBLATEX 2010 B	500	10 000	10 296	2,08%
STB 2008/2	300	16 875	17 637	3,56%
STB 2010-1	300	17 994	18 588	3,76%
Bons du trésor assimilables		78 000	79 117	15,98%
BTA 10-2020 - 5,5%	80	78 000	79 117	15,98%
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 817	6 942	1,40%
MAXULA PLACEMENT SICAV	67	6 817	6 942	1,40%
TOTAL		362 279	396 556	80,12%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				77,10%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	357 648	5 252	26 159	389 059	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	58 386			58 386	
Bon du Trésor assimilables	78 000			78 000	
Titres OPCVM	6 817			6 817	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(58 877)			(58 877)	17 258
Obligations	(58 997)			(58 997)	
Titres OPCVM	(20 698)			(20 698)	126
Variation des plus ou moins value latentes			4 211	4 211	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 346)		(1 346)	
Soldes au 31 décembre 2016	362 279	3 906	30 371	396 556	17 384

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 109.057, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%	108 637	109 057	22,03%
TOTAL		109 057	22,03%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			21,20%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.760, contre D : 28.937 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Cession de titres à encaisser	-	28 937
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	8 760	-
Total	<u>8 760</u>	<u>28 937</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 2.641, contre D : 3.278 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	1 759	1 733
Rémunération du dépositaire et distributeur	882	1 545
Total	<u>2 641</u>	<u>3 278</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 16.757, contre D : 21.002 au 31 décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	42	42
Achats de titres à décaisser	16 449	20 697
Retenues à la source	266	263
Total	<u>16 757</u>	<u>21 002</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	480 534
Nombre de parts	3 697
Nombre de copropriétaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	31 715
Nombre de parts émises	244
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(46 143)
Nombre de parts rachetées	(355)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 211
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 384
Régularisation des sommes non distribuables	(526)
Frais de négociation de titres	(1 151)
Résultat incorporé à la V.L	4 669
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(140)

Capital au 31-12-2016

Montant	490 553
Nombre de parts	3 586
Nombre de copropriétaires	22

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 13.851, contre D : 13.951 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 046	4 375
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
intérêts	5 931	9 576
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
intérêts	2 874	-
TOTAL	13 851	13 951

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 1.693, contre D : 1.669 au 31 décembre 2015, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à D : 10.574, contre D : 10.298 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	7 041	6 804
Rémunération du dépositaire et distributeur	3 533	3 494
Total	<u>10 574</u>	<u>10 298</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 501, contre D : 484 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	497	480
Autres	4	4
Total	<u>501</u>	<u>484</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	4,335	4,225	6,186	4,463	4,038
Charges de gestion des placements	(2,949)	(2,786)	(3,245)	(2,426)	(2,741)
Revenus net des placements	<u>1,386</u>	<u>1,440</u>	<u>2,941</u>	<u>2,036</u>	<u>1,297</u>
Autres charges	(0,140)	(0,131)	(0,168)	(0,125)	(0,143)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,246</u>	<u>1,309</u>	<u>2,774</u>	<u>1,911</u>	<u>1,155</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	(0,046)	(0,709)	(0,099)	(0,150)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,233</u>	<u>1,263</u>	<u>2,065</u>	<u>1,813</u>	<u>1,005</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,174	4,322	11,822	(0,915)	(1,771)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4,848	6,248	8,656	1,162	3,808
Frais de négociation de titres	(0,321)	(0,556)	(0,270)	(0,237)	(0,557)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,947</u>	<u>11,323</u>	<u>5,670</u>	<u>(0,402)</u>	<u>2,635</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,147)	(0,284)	(1,030)	(0,036)	(1,365)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>5,554</u>	<u>9,730</u>	<u>1,866</u>	<u>(2,349)</u>	<u>0,115</u>
Valeur liquidative	138,030	131,242	120,249	116,318	116,855

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,19%	2,22%	2,74%	2,08%	2,36%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,14%	0,11%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,92%	1,00%	1,75%	1,55%	0,86%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.